

# Protection des données personnelles

## Application Foodsup

Les informations qui suivent concernent la protection de vos données personnelles qui permettent de vous identifier directement ou indirectement (par exemple, via votre prénom, nom de famille, adresse mail et adresse IP).

La collecte de données a lieu :

- dès que vous consultez les pages [www.health.belgium.be/foodsup](http://www.health.belgium.be/foodsup). Dans votre navigateur, ces pages commencent par « <https://sso.health.belgium.be/access/...> ». Lorsqu'un lien vous mène vers un autre portail, un site, une application en ligne ou un réseau social, c'est aux conditions de traitement des données à caractère personnel de ces services que vous devez vous référer ;
- lorsque vous prenez contact avec nous ;
- lorsque vous nous adressez le ou les formulaires suivants complétés :
  - annexe 1 : Création de l'administrateur local
  - annexe 2 : Changement d'administrateur local
  - annexe 3 : Délégations
  - annexe 4 : Transfert de divisions.

Vos données personnelles sont protégées conformément :

- au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (entré en application le 25 mai 2018) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;
- à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

### 1) Bases juridiques et finalités des traitements

23 MAI 2001. - Arrêté royal portant création du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

3 MARS 1992 – Arrêté royal concernant la mise dans le commerce de nutriments et de denrées alimentaires auxquelles des nutriments ont été ajoutés.

29 AOÛT 1997 – Arrêté royal relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes.

12 FEVRIER 2009 – Arrêté royal relatif à la fabrication et au commerce de compléments alimentaires contenant d'autres substances que des nutriments et des plantes ou des préparations de plantes.

18 FEVRIER 1991 - Arrêté royal relatif aux denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière.

25 SEPTEMBRE 2015 – Règlement délégué (UE) 2016/127 de la Commission complétant le règlement (UE) no 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite et les exigences portant sur les informations relatives à l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge.

25 SEPTEMBRE 2015 - Règlement délégué (UE) 2016/128 de la Commission du 25 septembre 2015 complétant le règlement (UE) no 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales.

2 JUIN 2017 – Règlement délégué (UE) 2017/1798 de la Commission du 2 juin 2017 complétant le règlement (UE) no 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids.

24 AOÛT 2016 – Règlement (UE) 2016/1413 de la Commission du 24 août 2016 modifiant le règlement (UE) no 432/2012 établissant une liste des allégations de santé autorisées portant sur les denrées alimentaires, autres que celles faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé infantiles (allégations qui concerne des substituts de repas pour contrôle du poids, considéré comme aliments enrichi).

Des données personnelles sont collectées et traitées afin de :

- vous informer ;
- traiter les dossiers qui concernent les notifications des compléments alimentaires, des denrées alimentaires enrichies, des aliments pour des groupes spécifiques (préparations pour nourrissons et aux préparations de suite, denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales, des substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids).

Des données sont également recueillies et traitées de façon anonyme :

- à des fins statistiques et qualitatives en vue d'améliorer nos services ;
- pour vous répondre dans votre langue.

Si votre demande d'information ou de service est de la compétence d'une autre administration, nous vous donnerons les coordonnées de celle-ci et vous aurez alors le libre choix de la contacter ou non.

## 2) Données traitées

Des données personnelles sont recueillies et traitées automatiquement dans les situations reprises dans le tableau qui suit.

Situations	Données personnelles recueillies et traitées
Vous avez accès à Foodsup en tant qu'administrateur local ou avec un accès octroyé par l'administrateur local de la société pour laquelle vous agissez.	Données mentionnées dans les formulaires susmentionnés.
Nous vous informons sur le suivi de vos dossiers de notification.	Adresse e-mail.
Nous vous donnons des informations techniques sur Foodsup.	Adresse e-mail.

Dans Foodsup, seules les données visibles dans l'application sont conservées. Ces données sont conservées indéfiniment.

## 3) Utilisation de cookies

Voir notre [Politique en matière de cookies](#) sur le site Internet du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

#### **4) Sécurité**

Le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement garantit la sécurité (intégrité et confidentialité) de vos données personnelles. Elles sont protégées notamment contre l'accès non autorisé, l'utilisation illégitime, la perte et des modifications non autorisées.

Pour cela, nous utilisons des techniques et des procédures de sécurisation que nous ne détaillons pas sur cette page pour des raisons de sécurité.

Sachez toutefois que sur les plans physiques, techniques et organisationnels, les mesures appropriées sont prises afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.

#### **5) Droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement**

Vous avez des droits concernant les données personnelles que nous utilisons : accès, rectification, opposition et effacement.

Votre demande sera traitée dans les 30 jours calendrier. Si celle-ci est complexe ou que nos services font face à un grand nombre de demandes, ce délai sera prolongé de 60 jours.

Pour exercer vos droits, adressez un e-mail ou un courrier à notre délégué à la protection des données, accompagné d'une copie de votre titre d'identité comportant votre signature :

Contact :

[DPO@health.fgov.be](mailto:DPO@health.fgov.be)

Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Eurostation II

Place Victor Horta, 40 bte 10

1060 Bruxelles

#### **6) Réclamations**

Si vous estimez que le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement n'a pas traité vos données personnelles conformément aux réglementations en vigueur, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données :

**Autorité de protection des données**

Rue de la Presse 35

1000 Bruxelles

E-mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

#### **7) Contact**

Pour toute demande d'information concernant notre politique de protection des données, contactez notre délégué à la protection des données :

[DPO@health.fgov.be](mailto:DPO@health.fgov.be)

Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Eurostation II

Place Victor Horta, 40 bte 10  
1060 Bruxelles